

QUIZZ (avec réponses)

1. Compléter par la dénomination de la structure

1.1.

Atelier Sociolinguistique (ASL) Pré-emploi

Ateliers de Perfectionnement vers l'emploi et la formation (vers le B1 / vers le B2-C1)

1.2.

Compétences Linguistiques vers l'Autonomie Professionnelle (CLAP)

1.3.

Compétences de base professionnelles (CPB)

1.4.

Parcours d'Entrée vers l'Emploi (PEE)

1.5.

Projet Professionnel et Apprentissage Linguistique (PPAL)

Boutique de Réussite et d'Intégration par le Français (BRIF)

Accompagnement réseau emploi solidarité (APRES)

- 1.1. [Andragogia](#)
- 1.2. [Créations Omnivores](#)
- 1.3. [Free Compétences](#)
- 1.4. [GIDEF](#)
- 1.5. [Impact Formation](#)

2. Les actions présentées sont payantes pour les bénéficiaires

- Vrai, elles sont toutes payantes
- Faux, certaines sont payantes
- Faux, aucune action n'est payante
- Je ne sais pas

Faux, aucune action n'est payante : toutes ces actions sont gratuites pour les bénéficiaires. Les structures reçoivent des subventions, répondent à des appels à projets, etc. de différents acteurs et actrices (Ville d'Ivry-sur-Seine, Conseil Départemental du Val-de-Marne, Région Ile-de-France, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Fonds européens, mécénat, etc.).

Certaines actions peuvent être rémunérées.

3. Les Ateliers Sociolinguistiques (ASL) pré-emploi peuvent s'adresser à des publics déjà inscrit.es au Pôle Emploi

- Vrai
- Faux
- Je ne sais pas

Vrai : les ASL pré-emploi s'adressent à toute personne ayant des besoins langagiers à l'oral et/ à l'écrit dans le contexte de l'insertion socioprofessionnelle et ayant besoin de développer des compétences d'autonomie (*identification des professionnel.les de l'insertion, mobilité, organisation de la vie sociale pour la gestion des rendez-vous, identification des codes sociaux liés à l'emploi, etc.*).

Certains individus peuvent donc être inscrit.es au Pôle Emploi, mais sont assistés pour s'actualiser sur le site, pour se rendre à leurs rendez-vous, etc. : ils ou elles ne sont donc pas autonomes.

4. Les actions suivantes sont des formations qualifiantes

- Atelier Sociolinguistique (ASL) Pré-emploi
- Ateliers de perfectionnement vers l'emploi et la formation (vers le B1 / vers le B2-C1)
- Compétences Linguistiques vers l'Autonomie Professionnelle (CLAP)
- Compétences de base professionnelles (CPB)
- Parcours d'Entrée vers l'Emploi (PEE)
- Projet Professionnel et Apprentissage Linguistique (PPAL)

Aucune

Si on s'en tient à la définition réglementaire d'une formation qualifiante, la réponse est « **Aucune** ». Cependant, ces actions de préparation à l'emploi peuvent bien entendu en suite de parcours déboucher sur des entrées directes à l'emploi.

Les formations éligibles au Compte Personnel de Formation ([CPF](#)) sont toutes qualifiantes et :

- sont enregistrées au Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP);
- correspondant à une partie, ou bloc de compétences, d'une certification inscrite au RNCP ;
- figure au « répertoire spécifique » du RNCP.

5. Cocher les points communs entre les dispositifs suivants : *ASL Pré-emploi, Compétences Linguistiques vers l'Autonomie Professionnelle (CLAP), Compétences de Base Professionnelles (CBP), Parcours d'Entrée vers l'Emploi (PEE) et Projet Professionnel et Apprentissage Linguistique (PPAL)*

- Les sessions durent entre 3 et 4 mois
- Elles ne s'adressent qu'à des val-de-marnais.es
- Elles s'adressent à tout val-de-marnais.e désirant s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle

- Les sessions durent entre 3 et 4 mois :

ASL Pré-emploi : 14 semaines
CLAP : 15 semaines dont 2 en entreprise
CBP : 18 heures maximum par semaine

PEE : 35 heures hebdomadaires
PPAL : 28 heures par semaine

- Elles ne s'adressent qu'à des val-de-marnais.es : seules les actions CLAP et PPAL s'adressent uniquement aux val-de-marnais.es.

- Elles s'adressent à tout val-de-marnais.e désirant s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle : les val-de-marnais.es avec un titre de séjour et une autorisation de travail peuvent intégrer ces actions.

6. Classer par ordre croissant de 1 à 6, les actions ci-dessous selon leur volume horaire hebdomadaire (de l'action la plus courte à l'action la plus longue)

- Ateliers de perfectionnement vers l'emploi et la formation (vers le B1 / vers le B2-C1)
- Projet Professionnel et Apprentissage Linguistique (PPAL)
- Compétences Linguistiques vers l'Autonomie Professionnelle (CLAP)
- Compétences de base professionnelles (CBP)
- Parcours d'Entrée vers l'Emploi (PEE)
- Atelier Sociolinguistique (ASL) Pré-emploi

1. Ateliers de perfectionnement vers l'emploi et la formation (vers le B1 / vers le B2-C1) : 4 heures hebdomadaires
2. ASL Pré-emploi : 6 heures hebdomadaires (4 heures de formation linguistique et 2 heures de numériques)
3. CLAP : 12 heures hebdomadaires
4. CPB : 18 heures maximum par semaine
5. PPAL : 28 heures par semaine
6. PEE : 35 heures hebdomadaires

7. Sélectionner les offres pour lesquelles un niveau A1 minimum est requis à l'oral et/ou à l'écrit

- Atelier Sociolinguistique (ASL) Pré-emploi*
- Ateliers de perfectionnement vers l'emploi et la formation (vers le B1 / vers le B2-C1)*
- Compétences Linguistiques vers l'Autonomie Professionnelle (CLAP)*
- Compétences de base professionnelles (CPB)*
- Parcours d'Entrée vers l'Emploi (PEE)*
- Projet Professionnel et Apprentissage Linguistique (PPAL)*

- L'**ASL Pré-emploi** et **Compétences de bases professionnelles** (Parcours A) ne requièrent pas de niveau de langue minimum.

- Le ou la bénéficiaire doit au moins avoir un niveau A2 à l'oral et à l'écrit pour intégrer un **atelier de perfectionnement vers l'emploi et la formation (vers le B1 / vers le B2-C1)**.

- Un niveau A1 à l'oral et un niveau A1.1 à l'écrit sont requis pour intégrer le **CLAP**.

- Pour suivre les actions **PEE** et **PPAL**, le ou la bénéficiaire doit au moins avoir un niveau A1.1 à l'oral et à l'écrit.

Remarque : pour avoir des indications sur les niveaux A1.1 et A1, veuillez-vous reporter à la fin de ce document.

8. Sélectionner les offres auxquelles peuvent participer les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

- Boutique de Réussite et d'Intégration par le Français (BRIF) – *Impact Formation*
- Compétences de base professionnelles (CPB) – *Free Compétences*
- PPAL – *Impact Formation*
- CLAP – *Créations Omnivores*
- Accompagnement Prospection Réseau Emploi Solidarité (APRES) – *Impact Formation*
- Les allocataires du RSA peuvent participer à toutes les offres ci-dessus

Les actions **BRIF** et **APRES** s'adressent aux migrant.es titulaires d'un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) signé avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) depuis moins de 5 ans. Les allocataires rsa ne sont pas éligibles à cette prestation

Femmes en action s'adresse uniquement aux allocataires du RSA ou aux individus accompagnés.es par un.e assistant.e social.e d'un Espace Départemental des Solidarités (EDS).

Les actions **PPAL**, **CLAP** et **CBP** ne s'adressent pas uniquement aux allocataires du RSA.

Remarque : les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) peuvent bénéficier du RSA, sans condition de durée de résidence. Les étrangers avec un titre de séjour (hors BPI) depuis 5 ans ou plus peuvent également faire une demande de RSA.

9. Sélectionner les offres qui se déroulent en soirée

- Ateliers de Perfectionnement vers l'emploi et la formation (vers le B1 / vers le B2-C1)
- BRIF
- APRES
- PEE
- CLAP

Le **BRIF** propose des ateliers en soirée.

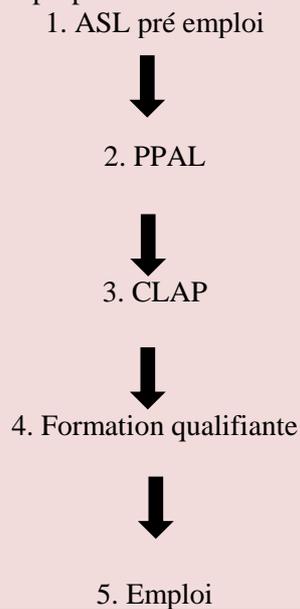
Un **Atelier de Perfectionnement vers l'emploi et la formation** (vers le B1 / vers le B2-C1) a également lieu de 19h à 21h les mardis et jeudis dans le quartier Ivry-Port.

L'autre **atelier de perfectionnement (vers le B1)** se déroule de 14h à 16h les jeudis et vendredis dans le quartier Ivry-Port.

10. Proposer un parcours possible pour un bénéficiaire que vous accompagnez lui permettant de progresser en français et dans son projet d'accès à l'emploi (numéroter)

- Suivi de l'action *CLAP*
- Suivi de l'*ASL Pré-emploi*
- Accès à un emploi
- Suivi de l'action *PPAL*
- Accès à une formation qualifiante

Un parcours théorique suivant peut être proposé :



NIVEAU A1.1

PRODUCTION ORALE – « Parler » <ul style="list-style-type: none">- répondre à des questions simples (âge, origine, langues, adresse, etc.),- demander / donner un prix,- présenter des personnes,- décrire des lieux,- exprimer un besoin,- indiquer la nature d'un problème de santé,- demander un rendez-vous.	RÉCEPTION ORALE – « Ecouter » <ul style="list-style-type: none">- comprendre une annonce publique (horaires, départ, arrivée, etc.),- comprendre une indication simple,- comprendre des instructions simples,- comprendre une information chiffrée,- comprendre l'heure.
PRODUCTION ÉCRITE – « Ecrire » <ul style="list-style-type: none">- recopier une adresse, un n° de téléphone,- noter un numéro, un prix, une date,- compléter un formulaire,- laisser un message simple	RÉCEPTION ÉCRITE – « Lire » <ul style="list-style-type: none">- reconnaître des noms, des mots ou expressions les plus courants (panneaux, prix, horaires, etc.)